

Adresse du Tribunal :

Requête « d'action alimentaire »

(art. 276 CC)

Avec conclusions sur le droit aux relations personnelles

1. **Partie requérante**

ou

Représentant de la (des) partie(s) requérente(s) en procédure

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue :

Traduction/interprète nécessaire : oui / non

1.1 Information préalable à la procédure

A participé à la séance d'information enfant et séparation en date du :

Participera à la séance d'information enfant et séparation en date du :

1.2 Mandataire de la partie requérante

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

2. **Partie Intimée**
ou
 Représentant de la (des) partie(s) Intimée(s) en procédure

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue :

Traduction/interprète nécessaire : oui / non

2.1 Information préalable à la procédure

A participé à la séance d'information enfant et séparation en date du :

2.2 Mandataire de la partie Intimée

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

3. Enfants

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Si numéro de téléphone personnel :

Si adresse email personnelle :

3.1 Modalité d'hébergement actuel des enfants

3.1.1

Existe-t-il une décision judiciaire ou administrative qui organise les modalités de prise en charge de l'enfant ou des enfants chez chacun des parents ?

Non

Oui : Laquelle :

Si oui, Les modalités de la prise en charge fixées par décision judiciaire/administrative ou convention sont-elles toujours appliquées ?

Oui

Non : A l'égard de quel enfant ? :

Depuis combien de temps ? :

Pourquoi ? :

3.1.2

En l'absence de décision, les modalités de prise en charge pour l'enfant ou les enfants ont-elles été organisées à l'amiable ?

Non : Pourquoi ? :

Oui : Quelles sont les modalités de prise en charge actuelles ?

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Père : P

Mère : M

Tiers : T

4. Médiation

Une médiation a-t-elle été entreprise ? oui / non

La partie requérante propose-t-elle une médiation ?

Oui

Non : Pourquoi ? :

5. **Mesures d'instructions particulières proposées**

Aucune

Rapport de l'office pour la protection de l'enfant

Sur quelle question ? : 1.
2.

Pourquoi ? :

**Demande d'exécution de cette mesure
en instruction superprovisionnelle**

(avant audition des parties)

Pourquoi ? :

Intervention thérapeutique basée sur la collaboration parentale

Pourquoi ? :

Expertise psycho-judiciaire

Pourquoi ? :

6. Prise en charge du coût d'entretien des enfants

Existe-t-il une convention relative à la prise en charge du coût d'entretien des enfants :

Non

Oui

Si oui, a-t-elle été homologuée par une Autorité ? :

Non

Oui

Si oui, l'homologation a été rendue par quelle Autorité ? :

L'homologation a été rendue à quelle date ? :

Existe-t-il une décision judiciaire ou administrative qui organise les modalités de prise en charge du coût d'entretien des enfants ?

Non

Oui :

Si oui, quelle Autorité a rendu cette décision ? :

Quelle est la date de cette décision ? :

Les modalités de la prise en charge fixées par ladite décision judiciaire/administrative sont-elles toujours appliquées ?

Oui

Non : A l'égard de quel enfant ? :

7. Situations financières

7.1 Situation financière de la partie requérante ou du représentant de la partie requérante

7.1.1 Revenus:

	<u>Annuellement</u>	<u>mensuellement</u>
Revenu net	CHF	CHF
Autres revenus	CHF	CHF
Total	CHF	CHF

7.1.2 Charges

Montant forfaitaire de base _____	CHF
Frais de logement _____	CHF
Prime d'assurance-maladie obligatoire (Lamal) _____	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (Lca) _____	CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés _____	CHF
Frais indispensables à l'acquisition du revenu _____	CHF
Impôts _____	CHF
Primes d'assurances non obligatoire mais indispensables _____	CHF
Remboursement dettes indispensables pour la famille _____	CHF
Total _____	CHF

7.2 Situation financière du père / de la mère, intimée ou représentant l'intimée

7.2.1 Revenus:

	<u>Annuellement</u>	<u>mensuellement</u>
Revenu net	CHF	CHF
Autres revenus	CHF	CHF
Total	CHF	CHF

7.2.2 Charges

Montant forfaitaire de base	CHF
Frais de logement	CHF
Prime d'assurance-maladie obligatoire (Lamal)	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (Lca)	CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés	CHF
Frais indispensables à l'acquisition du revenu	CHF
Impôts	CHF
Primes d'assurances non obligatoire mais indispensables	CHF
Remboursement dettes indispensables pour la famille	CHF
Total	CHF

7.3 Situation financière de l'enfant (1 formule par enfant)

Prénom de l'enfant :

7.3.1 Revenus / apports

Allocations familiales / de formation professionnelle _____ CHF

Subsides _____ CHF

Rentes _____ CHF

Contribution d'entretien _____ CHF

Autres revenus _____ CHF

Total _____ **CHF**

7.3.2 Frais directs

Montant forfaitaire de base _____ CHF

Participation au loyer / charge immobilière _____ CHF

Prime d'assurance-maladie obligatoire _____ CHF

Prime d'assurance-maladie complémentaire _____ CHF

Frais médicaux réguliers non remboursés _____ CHF

Frais de formation _____ CHF

Frais d'activité extrascolaire _____ CHF

Frais de garde _____ CHF

Autres frais : _____ CHF

Total _____ **CHF**

8. Conclusions

- Aucune conclusion hors prise en charge du coût d'entretien des enfants
- Conclusions sur le droit aux relations personnelles (8.1 à 8.2)

8.1 Autorité parentale

- L'autorité parentale demeure conjointe sur les enfants mineurs.
- L'autorité parentale ne demeure pas conjointe sur les enfants mineurs.

8.2 Prise en charge des enfants

- La garde des enfants mineurs est attribuée au père // à la mère
- Le droit de visite du père // de la mère s'exercera ainsi :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Père : **P**

Mère : **M**

La garde des enfants mineurs est exercée de manière alternée.

La garde alternée s'exercera ainsi :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin														
Midi														
Après-midi														
Soirée														
Nuit														

Père : **P**

Mère : **M**

8.3 Sur la question de la prise en charge des coût d'entretien des enfants

8.3.1 Coût d'entretien convenable

Le coût d'entretien convenable du mineur (prénom) :

est fixé à CHF :

du mineur (prénom) :

est fixé à CHF :

du mineur (prénom) :

est fixé à CHF :

du mineur (prénom)

est fixé à CHF :

8.3.2 Contribution d'entretien en faveur des enfants

Aucune contribution d'entretien n'est due en faveur des enfants.

Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF est due en faveur de l'enfant
à verser par le père // la mère en mains du père // de la mère.

Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF est due en faveur de l'enfant
à verser par le père // la mère en mains du père // de la mère.

Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF est due en faveur de l'enfant
à verser par le père // la mère en mains du père // de la mère.

Une contribution d'entretien mensuelle allocations familiales non comprises de CHF est due en faveur de l'enfant
à verser par le père // la mère en mains du père // de la mère.

8.3.3 Allocations familiales

Les allocations familiales seront perçues par :

le père

la mère

9. Frais de procédure

Les frais sont partagés entre les parties

Les frais sont à charge de du Demandeur // de l'Intimée

Date :

Signature :

10. Annexes

1. La dernière décision de taxation fiscale ;
2. La dernière déclaration fiscale ;
3. Les certificats de salaire des six derniers mois ;
4. Les résultats du dernier bouclage comptable de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'un indépendant ;
5. Les attestations relatives aux autres revenus (rentes, location d'immeubles, revenus de titres, aide sociale, etc.) ;
6. Les pièces relatives aux frais de logement (contrat de bail, intérêts des dettes hypothécaires, chauffage, assurance ménage et/ou bâtiment, assurance RC privée, etc.) et les attestations relatives à leur paiement régulier ;
7. Les pièces relatives au montant des primes d'assurance maladie, y compris les éventuelles subventions, et les attestations relatives à leur paiement régulier ;
8. Les autres quittances relatives au paiement régulier du loyer, des impôts, des cotisations d'assurance-maladie, des pensions alimentaires, ou des autres dettes ;
9. Les pièces relatives aux immeubles en propriété ;
10. Le relevé récent de tous les avoirs bancaires et des titres ;
11. L'état des dettes ;
12. Les attestations des parties déliant des secrets professionnel, médical, fiscal, de fonction et autres toutes les personnes et autorités appelées à fournir des renseignements dans cette affaire ;
13. Toutes autres pièces utiles.

